Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 47 (1933)

Heft: 2

Artikel: Lettres de noblesse et lettres d'armoiries concédées à des Vaudois [suite]

Autor: Dubois, Fréd.-Th.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-746758

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

conventus sigillis studuimus communire." Leider fehlen die Siegel. Bei einer Urkunde von 1228[1]) handelt es sich nicht, wie Wartmann, der die Urkunden von St. Johann ebenfalls in das St.Galler Urkundenbuch aufgenommen hat, sagt, um die Siegel von Abt und Konvent, sondern um die des Bischofs von Eichstätt und des Herzogs von Bayern, die an der Urkunde aber heute fehlen. Ein Äbtesiegel wird in dem in St. Gallen liegenden Urkundenmaterial — soweit ersichtlich — erstmals 1242 erwähnt, doch ist das Siegel nur sehr verstümmelt erhalten[2]). Erst in einer Urkunde von 1280 werden Abt und Konvent wieder erwähnt: Ego Johannes Abas (sic!) sancti Johannis in Turtal cum nostro capitulo facimus hanc paginam munimine roborari[3]). An der Urkunde hängt und hing aber nur das Siegel des Abtes. Bei einem Vergleich des Abtes Berchtold mit einem Berchtold Kurz, der seinen eigenen Herrn erschlagen, heisst es, dass „der abt mit dem convent von sant Johanne irn gewerin insigil" an die Urkunde gehängt hätten[4]). Hier findet sich also das Konventsiegel, wenn auch nur in Bruchstücken. Es zeigt das Brustbild des nach links gewendeten Heiligen Johannes d. Täufers, der auf der Rechten eine Scheibe mit dem Lamme Gottes trägt. Die Umschrift des Rundsiegels (43 mm) lautet: † S' . CAPITVLI . SCI . IOHANNIS.

Aus dem Gesagten erhellt, dass man in der Schweiz hinter andern Ländern im Gebrauche der Siegel etwas zurückblieb, indem die Äbtesiegel erst im 12. und 13. Jahrhundert, die Konventssiegel sogar erst im Laufe des 13. aufkamen.

Lettres de noblesse et lettres d'armoiries concédées à des Vaudois.

Par Fréd.-Th. Dubois.

(Suite)

Bontems, 1780. Joseph II, empereur, accorde des lettres de noblesse à François-Louis Bontems le 15 avril 1780.

Mathieu Bontems, d'une famille originaire d'Evian, vint s'établir dans le Pays de Vaud vers 1600. Il se fixa à Villeneuve et acquit la bourgeoisie de cette ville le 19 décembre 1601. Ses fils Claude et Jacques possédèrent en outre celle de Noville. Un petit fils de Claude: Pierre Bontems, né en 1684, épousa en 1707 1° Marie Nicolet, et 2° en 1720 Cécile de Montet. Un des fils de son second mariage: François-Louis, baptisé le 14 novembre 1721, alla s'établir à Genève et fut reçu habitant le 26 novembre 1745, puis bourgeois de cette ville le 13 décembre 1748. Il obtint le 15 avril 1780, de l'empereur Joseph II d'Autriche, des lettres de noblesse et le titre de chevalier du Saint-Empire[5]).

---

[1]) St. Galler Urkundenbuch III. S. 75, Nr. 863.
[2]) St. U. B. III. S. 100, Nr. 885.
[3]) St. U. B. III. S. 225, Nr. 1026.
[4]) St. U. B. III. S. 282, Nr. 1089.
[5]) Voir: Henry Deonna, Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises. Archives héraldiques 1918, page 83.

Ses armes étaient: *fascé d'azur et d'or de quatre pièces, au pal d'argent, chargé d'une grappe de raisins tigée et feuillée, au naturel, au chef d'or chargé d'une aigle éployée de gueules.*

François Louis de Bontems, qui avait épousé Jeanne Renée Prévost, laissa deux fils. Le premier Pierre Rodolphe eut aussi deux fils soit: 1° Auguste-François, né en 1782, mort en 1864, dernier représentant de la branche de François-Louis. Il fut colonel fédéral et député aux Diètes. 2° Charles Henri, mort en 1842. Le second fils de François-Louis, qui se nommait aussi François-Louis, eut deux fils, l'ainé Jean-Louis mourut en 1799; le second Auguste-Henri-Robert entra au service de Bavière et fut lieutenant au 1er Régiment de cuirassiers. Il fut incorporé en 1818 dans la noblesse de Bavière. On ne lui connaît pas de descendance.

Grand, 1780. Louis XVI, roi de France, accorde des lettres de noblesse à Isaac-Jean-Georges-Jonas Grand le 23 juillet 1780.

La famille Grand est originaire de Vullierens où elle apparaît avec Henri Grand, né vers 1500, mort avant 1543. Son petit-fils Louis fut gouverneur de Vullierens en 1574. Cette charge fut aussi remplie en 1604, 1622 par Philibert Grand, fils de Louis. Un des fils de Philibert, Jean, vendit ses propriétés de Vullierens et vint s'établir à Lausanne vers 1647. Il fut reçu bourgeois de cette ville en 1649. Son fils Isaac, né en 1656, allié Wulliamoz, fut Conseiller de la ville de Lausanne en 1699 et en 1704, ainsi que Jean-François, fils d'Isaac. Après avoir été officier au service des Provinces Unies, il fit partie du Conseil des CC en 1711, et des LX en 1723. Il fut châtelain de St-Sulpice en 1722 et d'Ecublens avant 1737, et juge de la justice inférieure de Lausanne en 1758. Il fit partie comme juge et comme propriétaire à la rue de Bourg du Tribunal qui jugea le Major Davel. Il possédait la maison dite le Lion d'Or à la rue de Bourg et le domaine et maison de campagne de Bassenges à Ecublens. Il eut 9 enfants de sa femme Marguerite Bergier. C'est de son fils Rodolphe-Ferdinand (1716—1793), banquier à Paris, allié Sylvestre, que descendent les branches d'Hauteville et d'Enon, seules actuellement existantes. Nous les retrouverons plus loin.

Le fils aîné du juge, Georges Grand, baptisé à Lausanne le 28 septembre 1716, devint lieutenant des milices vaudoises en 1746, capitaine en 1752 et major du département de Nyon vers 1760. Il fut banquier à Lausanne, puis en 1771 à Amsterdam, où il fut associé de la maison Horneca dès 1779. Il devint banquier de la Cour de France à Amsterdam et fut à la suite d'une mission en Suède, créé chevalier de l'ordre de Vasa le 28 mai 1772.

Le roi Louis XVI lui accorda des lettres de noblesse le 23 juillet 1780.

Dans ce document le roi indique tout d'abord les raisons pour lesquelles il anoblit Georges Grand:

LOUIS Roi de France et de Navarre ... donnons aux étrangers qui s'attachent ainsi à Notre service, l'espérance de venir un jour recueillir sous la douceur de Notre Gouvernement les fruits de leurs travaux. Sur le compte qui nous a été rendu de ceux du Sieur Isaac-Jean-Georges-Jonas Grand, Chevalier de l'Ordre de Vasa, originaire de Lausanne et issu d'une famille patricienne, Nous avons reconnu qu'il est depuis longtemps attaché à Nos intérêts et qu'il Nous a toujours servis et Nous sert encore, ainsi que le sieur son frère, de son crédit dans les différentes opérations qui lui ont été confiées en Suisse, en Hollande, en Suède et ailleurs. Le succès a toujours répondu à Nos vues; Nous avons éprouvé dans les circonstances les plus épineuses et les plus essentielles à Notre service son habileté dans les affaires et Nous avons vu avec la plus grande satisfaction qu'il avait su partout inspirer la confiance par sa délicatesse et son désintéressement, vertus qui ont été la base de la con-

fiance du feu Roi Notre très honoré seigneur et ayeul qui lui ont mérité la Notre et celles des Ministres dépositaires de Nos volontés sous lesquels il a été employé.

Puis le roi anoblit Georges Grand:

... Nous avons annobli et par ces présentes signées de Notre main annoblissons le sieur Grand chevalier de l'ordre de Vasa; et des titres et des qualités de noble et d'écuyer l'avons décoré et décorons, voulons et Nous plait qu'il soit tenu, censé et réputé, comme Nous le tenons, censons et réputons noble tant en jugement que dehors, ensemble ses enfants postérité et descendants, mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage.

Puis le roi autorise Georges Grand à porter les armoiries telles qu'elles sont peintes sur le diplôme:

Permettons au dit sieur Grand, à ses enfants, postérité et descendants de porter les armoiries telles qu'elles sont réglées et blazonnées par le s[r] d'Hozier conseiller en notre conseil Juge d'Armes de France, ainsi qu'elles seront peintes et figurées dans ces présentes auxquelles le règlement d'armes sera attaché sous le contre-scel de Notre Chancellerie avec pouvoir et liberté de les faire peindre graver et incruster en tel endroit de leurs maisons, terres et seigneuries que bon leur semblera.

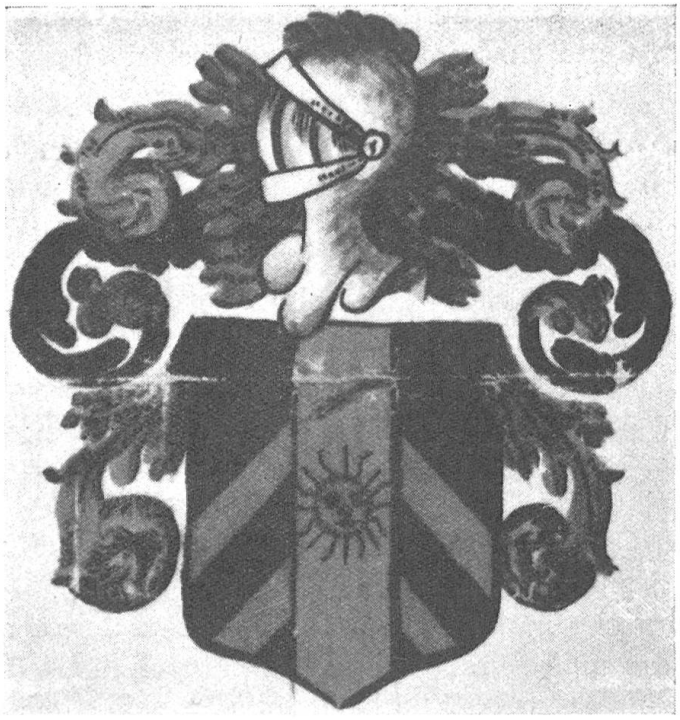

Fig. 67. Armoiries peintes sur le diplôme accordé à Georges Grand en 1780.

Ces armoiries reproduites ici (fig. 67) sont: *de gueules á deux chevrons d'or, au pal d'azur chargé d'un soleil d'or, brochant sur le tout.* C'est au commencement du XVIIIe siècle que le juge Jean-François Grand adopta ces armes qui avaient appartenu au chanoine Grand de Lausanne (1520), mais elles ne furent portées par ses descendants qu'après leur confirmation par le diplôme de 1780.

Ces lettres de noblesse sont datées de Marly près Paris:

Donné à Marli au mois de May l'an de grâce mil sept cent quatre vingt un et de Notre règne le 8ème (signé) Louis.

Les armoiries primitives portées déjà par Jean Grand, reçu bourgeois de Lausanne en 1649, étaient: *d'azur à un arbre arraché de sinople, tigé d'or, accompagné vers la pointe des lettres J. G. d'argent et en chef d'un soleil au visage d'or.*

Tortil: azur et or; lambrequins: jaune et vert bleu et blanc. C'est ainsi qu'elles figurent sur l'armorial manuscrit de l'Abbaye des Fusiliers de Lausanne de 1670.

Georges Grand acheta en 1785 la baronnie d'Esnon et la vicomté de Prémartin en Bourgogne. Il fut un des fondateurs et le premier président du Club de 1789 à Paris. Il assista à l'assemblée du bailliage de Montargis le 16 mai 1789 comme député de la noblesse de Joigny et de St-Florentin pour l'élection des députés aux Etats Généraux. Il fut un des trois commissaires nommés par le roi pour former le département de l'Yonne, et devint colonel de la Garde nationale de Joigny en 1790. Il mourut à Esnon le 12 avril 1793. Il avait épousé Anne Catherine Lalouet dont il eut cinq enfants dont trois fils qui moururent sans alliance. *(à suivre)*

Heraldisches Vademecum für Schaffhausen.

(Zur 41. Jahresversammlung der Schweiz. Heraldischen Gesellschaft.)

Von Rob. Harder.

Der Mittelpunkt von Handel und Wandel in der Stadt Schaffhausen ist seit mehr als sechshundert Jahren der Fronwaagplatz. Von ihm gehen auch die drei in heraldischer Beziehung besonders bemerkenswerten Hauptstrassen aus: ostwärts gegen den Rhein hinunterführend die Vordergasse, in entgegengesetzter Richtung verlaufend mit dem Obertorturm als Abschluss die Oberstadt und nach Norden zum Schwabentorturm sich erstreckend die Vorstadt. Seinen Namen erhielt der Platz von einem uralten Turm, der nach dem 1746 erfolgten Zusammenbruch in kleinerem Ausmass wieder aufgebaut und mit einer hübsch gegliederten Barockfront versehen wurde. Sie zeigt über dem Eingang das Standes- und das Stadtwappen von Schaffhausen. Letzteres lässt allerdings das Gebäude, aus welchem der Bock hervorzuspringen hat, kaum erkennen. Und doch ist dieses ein wesentlicher Bestandteil des von der Stadt gewählten redenden Wappenbildes, nämlich eines aus einem Haus hervortretenden Schafes. In der heraldischen Ausgestaltung wurde das sanfte Tier zu einem Widder mit mächtigen Hörnern und das Haus zu einem zinnenbekrönten Stadttor, wie aus dem erstmals 1253 auftretenden Siegel zu ersehen ist. Der Stempel desselben ging im grossen Stadtbrand von 1372 verloren, fand aber sofort Ersatz in einem andern mit grösserer Siegelfäche, der mit dem Stock des seit 1407 vorkommenden Geheimsiegels, das den Bock in der seither üblichen springenden Stellung darstellt, im Museum zu Allerheiligen verwahrt wird. Der Widder in seiner früheren Haltung ist auch noch ersichtlich aus der auf einer Konsole stehenden Figur am Rathaus in der Vordergasse, das 1382 zu bauen angefangen wurde, seine Dachbekrönung mit dem Treppengiebel und dem Wappenschmuck aber erst 1883 erhalten hat. Der aufrechte oder schreitende Widder ist 1831 zum offiziellen Kantonswappen geworden. Er kommt aber schon auf dem von den Schaffhausern in der Schlacht bei Sempach verlorenen Banner und auf alten Münzen vor. Später führte ihn die Stadt, wie aus gewissen Anzeichen geschlossen werden kann, einerseits als eidgenössischer Stand, anderseits als Souverain ihres Herrschaftsgebietes. Oft treten die beiden gleichen Wappen